

## **Procès de l'éthanol : 6 mois de prison avec sursis pour l'enseignante et le principal du collégien brûlé au 3<sup>ème</sup> degré**

*La professeure de SVT, également brûlée à la main.*

4-5 minutes

---

L'enseignante de physique-chimie et l'ancien principal du collège Pasteur de Saint-Lô ont été condamnés à six mois de prison avec sursis "pour blessures involontaires". Le 1<sup>er</sup> juin 2017, un élève de 11 ans avait été brûlé lors d'une expérience avec de l'éthanol.

Le tribunal de Coutances a rendu son délibéré mercredi 16 décembre 2020. L'enseignante de l'enfant et le principal du collège sont condamnés à une peine de six mois de prison avec sursis pour "blessures involontaires".

### **Un procès attendu depuis 3 ans et demi**

L'audience s'est déroulée le mercredi 2 décembre. Louison Ternois attendait ce procès depuis 3 ans et demi. Il a aujourd'hui 15 ans, il en avait onze quand le drame s'est produit. Quand sa vie a basculé en quelques secondes, le 1<sup>er</sup> juin 2017. Ce jour-là, il fait très chaud, le tout jeune collégien se rend dans un atelier de chimie pour prendre une photo pour le journal de son collège. La professeure de physique-chimie fait une expérience avec de l'éthanol, un liquide inflammable, en dehors du cours avec deux élèves. Elle verse l'éthanol contenu dans un bidon de 5 litres sur des plantes chauffées dans un récipient pour en extraire leurs pigments mais la solution s'embrace.

Une colonne de feu s'est abattue sur lui, je l'ai plaqué au sol pour l'éteindre.

Louison Ternois est gravement brûlé au thorax, au visage et au bras gauche au deuxième et troisième degré. Commence alors

pour lui un parcours du combattant, entre rééducation, thalasso et greffes.

*" Ce qui est important pour moi, c'est que je sois reconnu comme victime d'un enchaînement de fautes professionnelles et pas comme d'un banal accident" , explique aujourd'hui le jeune homme.*

Présente seule, sans aucun accompagnant de l'Education Nationale, la professeure de 37 ans, s'excuse pendant l'audience directement auprès de Louison, de sa famille. Elle pleure à plusieurs reprises, déclare qu'*"elle ne vit plus depuis ça"*. Son avocate relève qu'elle n'a jamais bénéficié d'aucun accompagnement psychologique qu'aurait pu mettre en place l'Education Nationale et qu'elle continue d'assurer son métier depuis le drame.

Le principal du collège, aujourd'hui à la retraite, est lui absent. Ce que ne manque pas de relever Nawal Bahned, l'avocate de Louison et de sa famille : *" L'absence de Claude Charnay le principal du collège Pasteur de Saint-Lô qui a déclaré ne pas être concerné par l'affaire, c'est la frustration de ce procès. "*

Au terme de deux heures et demi de plaidoiries, l'avocat général a requis **2000 euros d'amende dont 1500 avec sursis contre les deux prévenus** . Pour le père de Louison, Ludovic Ternois, *" on ne peut pas être satisfait, ça il faut être victime pour le comprendre mais une page se tourne avec ce procès pour nous. Néanmoins, le combat continue car il ne faut que ce genre d'accident ne se reproduise, ce n'est pas un cas isolé"*.

### **Interdiction de l'éthanol en classe**

Depuis ce qui est arrivé à leur fils Louison, Nathalie et Laurent Ternois, militent pour l'interdiction de l'utilisation de l'éthanol dans les salles de classes. Ils sont à l'origine d'une [pétition en ce sens qui a recueilli près de 28 000 signatures](#). *" En 2013, à Crépy-en-Valois, un élève de 2nde a été victime de graves brûlures lors d'une expérience de SVT utilisant de l'éthanol. Mi-mai 2017 : à Limoges, une enseignante prend feu devant ses élèves, en réalisant la même expérience. Le 1er juin 2017, c'est le tour de notre fils. Le 31 mai 2018 : à Chantonnay, en Vendée, dans une [classe de 2nde, alors qu'une enseignante réalise la même expérience, l'éthanol s'enflamme : l'enseignante et 3 élèves sont](#)*

[\*blessés, dont une jeune fille gravement brûlée\*](#) ", listent les parents dans le texte de la pétition.

En ajoutant qu'ils n'accusent réception d'aucune réponse du ministère de l'Education Nationale qu'ils interpellent à ce sujet.

La décision du Tribunal de Coutances est elle attendue pour le 16 décembre 2020.

avec Nicolas Dalaudier, L.A.

Poursuivre votre lecture sur ces sujets